



La 442.195 en Eure & Loir

Règlement

Organisation

La 442.195 en Eure & Loir (tour du département en course à pied) est organisée par "CH'TI MARCHEURS" à Chartres, Association, loi 1901 créée par Sylvie et Laurent Thellier.

Le directeur de course est Laurent Thellier.

Le marketing est assuré par Bernard Frugère et la communication par Xavier Servel.

Un remerciement particulier est adressé à Jean-Benoît Jaouen, l'organisateur de la Transe Gaule (dont est inspirée cette épreuve), pour son soutien et ses conseils.

L'épreuve

La 442.195 en Eure & Loir est un ultra marathon de 442,195 km, couru en individuel, de sept étapes sur sept jours. Le départ sera donné à 6h30 dans le parc de l'hôpital de **Saint-Brice** (proche Chartres – 28) le dimanche 4 juillet 2010. L'arrivée sera jugée le samedi 10 juillet sur la place de **Prunay le Gillon** (28).

Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, les coureurs devront justifier d'une performance de moins de 12 heures sur 100 kilomètres ou de 150 kilomètres sur 24 heures, réalisée au cours des trois dernières années. A défaut d'un minimum de 15 coureurs inscrits, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 50.

Contrôle départ

Les participants devront se présenter à Chartres, ville de départ à partir du **samedi 3 juillet 2010 à 14 heures**.

Déroulement des étapes – Temps Limite

Chaque départ, commun à tous les coureurs, sera donné le matin le matin à 6h30. Un horaire limite de passage de la ligne d'arrivée sera établi chaque jour, calculé sur une moyenne de 5,5 km/h. Tout coureur hors délai sera éliminé. Les coureurs éliminés pourront être autorisés à poursuivre le parcours, sans apparaître dans le classement.



La 442.195 en Eure & Loir

Règlement

Balisage



Des stickers orange fluo (qui ont déjà fait leur preuve sur la Transe Gaule, la Deutschlandlauf et la Trans Europe) seront positionnés, à hauteur des yeux, à tous les endroits où les coureurs seront amenés à chercher leur direction. Ils seront complétés, aux changements de direction importants, par des marquages au sol à la craie, à la farine, ou à la bombe fluo.

Progression – Véhicules suiveurs

Il sera demandé aux coureurs de préférer les tenues claires et voyantes (l'idéal étant les maillots fluos). Les accompagnateurs à vélo devront porter un gilet de sécurité.

Dans le but de sécurité et d'esprit du Grand Fond, les véhicules d'assistance ne suivront pas les coureurs en continu. La circulation restant ouverte sur la totalité du parcours, coureurs et accompagnateurs devront respecter le code de la route. Les coureurs évolueront de préférence sur le côté gauche de la route, face à la circulation. Les groupes coureur-vélo devront circuler à droite.

Ravitaillements

Les postes de ravitaillement (boissons, fruits secs et frais, légumes frais & alimentation solide), seront positionnés approximativement aux kilomètres 15, 30 puis tous les 10 km jusqu'à arrivée.

Les coureurs sont autorisés à se ravitailler en dehors de ces points (fontaines, bistros, commerces, chez l'habitant ...).

Road Book

Le parcours a été reconnu, mesuré, et tracé sur cartes routières au 1/200 000. Un road book complet, avec le descriptif détaillé de chaque étape, les distances intermédiaires, les numéros de routes empruntées, les communes traversées et autres informations diverses sera remis aux coureurs lors du premier briefing, la veille du départ.



La 442.195 en Eure & Loir

Règlement

Erreurs de Parcours

Pour éviter toute interprétation ambiguë, les coureurs ne seront pas autorisés à monter dans (ou sur) un véhicule quel qu'il soit, même à l'arrêt, entre le départ et l'arrivée des étapes. En cas d'erreur de parcours, le coureur égaré devra rejoindre le parcours par ses propres moyens. Seuls les véhicules de l'organisation seront habilités à transporter un coureur égaré pour le ramener sur le parcours.

Comportement indigne – Réclamation

Le coureur et son éventuel accompagnateur forment une équipe. Tout comportement indigne ou hors-règlement d'un membre d'une équipe, coureur ou accompagnateur, sera crédité au coureur. A ce titre, chaque coureur est responsable du comportement de ses éventuels suiveurs. Tout coureur pourra déposer une réclamation auprès du directeur de course, s'il est lui-même témoin de comportement hors-règlement de la part d'autres coureurs ou accompagnateurs. L'analyse de ces réclamations et les décisions consécutives resteront du seul ressort du directeur de course.

Briefing

Un briefing sera tenu quotidiennement avant chaque départ d'étape. Il sera assuré en français et en anglais.

Droit à l'image

En acceptant le présent règlement, les concurrents renoncent à leur droit à l'image au bénéfice de l'organisation.

Hébergement – Repas

Un hébergement collectif, de type gymnase ou salle municipale (avec WC & douches), sera proposé aux coureurs et à leurs accompagnateurs à chaque étape. Prévoir un équipement personnel (tapis de sol ou matelas et sac de couchage). La priorité sera donnée aux coureurs pour l'accès aux douches.

Les dîners seront assurés par l'organisation : ils auront lieu au restaurant ou seront servis par un traiteur dans la salle d'hébergement lors des étapes impaires ; pour les étapes paires des repas déshydratés, des fruits et légumes frais seront à la disposition des concurrents. Compris pour les coureurs, ces services de repas seront payants pour les accompagnateurs.

Une base de petit déjeuner (eau chaude, café, thé) sera assurée chaque matin à partir de 5h00.



La 442.195 en Eure & Loir

Règlement

Classement

Le chronométrage s'effectuera sous la responsabilité du directeur de course. Un classement général sera mis à jour à l'issue de chaque étape, par addition du temps de l'étape diffusé chaque jour. Le classement général "au scratch" sera établi, sans distinction de sexe ni de catégorie d'âge.

Assurance – Responsabilité

L'association "CH'TI MARCHEURS" est couverte par un contrat d'assurance. Il revient pour chaque coureur de vérifier s'il est personnellement assuré pour participer à ce type d'épreuve. Les coureurs inscrits acceptent le présent règlement et le portent à la connaissance de leurs accompagnateurs. Coureurs et accompagnateurs participent en connaissance de cause et sous leur propre responsabilité, sachant que ni eux-même ni leurs ayants droit ne pourront engager de recours, pour quelque raison que ce soit contre les organisateurs.

Inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 400 € (à l'ordre de "CH'TI MARCHEURS"), et sont à régler avant le 4 juin 2010. Ces droits comprennent :

- le repas du samedi 3 juillet,
- les ravitaillements du 4 au 10 juillet,
- le repas de l'arrivée,
- 2 tee-shirts + un maillot "Finisher".

Un acompte de 180 € est à verser avant le 30 avril 2010 (solde avant le 12 juin).

Après le 12 juin, en cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être exigé. Avant cette date, 40 € seront retenus pour frais de dossier.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Association CH'TI Marcheurs.

Laurent Thellier

10 rue Jean Roux 28000 Chartres – France

Tél : 06 42 36 93 27 (après 19 heures)

E-mail : laurent.thellier@aliceadsl.fr

